

### 2.2.13. Echange dans les domaines de la radio et la télévision

L'Ontario, par le truchement de la Ontario Education Communications Authority (OECA) désire organiser un programme d'échanges avec la radio-télévision belge dans les domaines de la radio et de la télévision éducatives.

Dans un but d'échanges, l'Ontario propose une rencontre entre autorités compétentes pour inventorier les ressources respectives dans les domaines de la radio et de la télévision éducatives. A la suite de cet inventaire, et si un intérêt commun est suffisant, un protocole d'entente pourrait être signé entre les deux institutions concernées, à l'effet de co-production et de "co-acquisition" dans les domaines de la radio et de la télévision éducatives.

La Partie belge indique qu'une collaboration éventuelle pourrait se réaliser dans ce domaine. Elle recommande qu'une proposition soit soumise par l'Ontario à la BRT-RTB par la voie diplomatique (Affaires extérieures, Ambassade du Canada, Bruxelles, Ministère des Affaires étrangères belges.)

## 2.3 Livre

### 2.3.1. Prix à un étudiant canadien

La Partie belge décernera annuellement un prix de 50.000, - francs à un étudiant canadien au niveau universitaire auteur d'une thèse ou d'un mémoire dont le sujet a pour thème un aspect de la Belgique.

Elle interviendra également, à concurrence de 50.000, - francs dans les frais de publication de cette thèse.

### 2.3.2. Rencontres d'écrivains

Les deux Parties se déclarent d'accord pour favoriser des rencontres d'écrivains sur leur territoire.

#### Modalités de financement

Chaque Partie prend à sa charge les frais de ses ressortissants.

### 2.3.3. Dons de livres

Le Conseil distribue annuellement dans plusieurs pays, y compris la Belgique, un grand nombre de volumes d'auteurs canadiens publiés au Canada. Par le biais de ce programme la Belgique a reçu en 1976-77 dix lots de 200 titres chacun. Pour 1977-78, la distribution de six lots est prévue. L'Ambassade du Canada à Bruxelles identifie les récipiendaires.